

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

**PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE
GENERALE EXTRAORDINAIRE**

AB DEVELOPPEMENT

Société à responsabilité Limitée au capital de 10.000,00 €
Siège social à 57200 SARREGUEMINES, 310 rue de la Montagne - Centre
d'Affaire de la Pointe Rouge
RCS SARREGUEMINES 494 880 982

A SARREGUEMINES, 310 rue de la Montagne

Le [REDACTED]

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIE UNIQUE

Monsieur Brice, Hervé AUERT, gérant de société, [REDACTED] de Madame Julie DANIEL, demeurant à 57200 SARREGUEMINES, 9 Rue Jean-Baptiste Lauer, Né à SARREGUEMINES (57200), le 21 février 1976,

Marié sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée le 28 janvier 2023 à HOMBURG-HAUT (57470), ledit régime n'ayant subi aucune modification postérieure.

De nationalité [REDACTED]

- Ci-après dénommées "LES ASSOCIES".

<seul associé de la société dénommée AB DEVELOPPEMENT, Société à responsabilité Limitée au capital de 10.000,00 €, avec siège social à 57200 SARREGUEMINES, 310 rue de la Montagne - Centre d'Affaire de la Pointe Rouge, immatriculée au RCS de SARREGUEMINES n°494 880 982.

<Propriétaire de la totalité des parts sociales composant le capital social de ladite société.

Statuant sur décision extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Modification de la gérance

L'associé unique propose la nomination de :

Madame [REDACTED] AUERT,
demeurant à [REDACTED]
Née à [REDACTED]

b AS

[REDACTED]

De nationalité [REDACTED]

en qualité de co-gérant de la société, pour une durée indéterminée.

Après un bref échange de vues, l'associé a adopté la résolution suivante :

RESOLUTION UNIQUE

L'associé susnommé décide de nommer en qualité de nouveau co-gérant Madame Julie DANIEL sus nommée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

INTERVENTION

Intervient aux présentes, Madame Julie DANIEL sus nommée, qui accepte sa mission.

DROIT D'ENREGISTREMENT

Ledit acte est soumis au droit fixe d'un montant de 125 euros.

FORMALITES

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer les formalités auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, de l'INPI, du RNE et auprès des autres organismes notamment sociaux.

Procès-verbal rédigé sur deux pages
Fait en trois exemplaires

Signataires :	Paraphes :	Signatures :
Monsieur Brice AUERT	[REDACTED]	[REDACTED]
Madame Julie DANIEL		